

Date de la convocation 6 octobre 2016

Absents excusés : F Martinez (pouvoir à JP Marcel), S Morisco, J Le Dias.

Vérification du quorum. Début de séance à 20h05. Secrétaire de séance : Renaud Fontaine-Tranchant.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2016 : Approuvé à l'unanimité. Remarque de JP Marcel sur le monument aux morts de Crémieu. Le nom des Hiérois est visible. Remarque de P Chollier, les autres municipalités n'ont pas répondu au courrier concernant ce monument. D'autre part le devis semble élevé.

### **1- Personnel**

Renouvellement du contrat à durée déterminée pour un agent du service culturel : Suite à une présentation faite par José Dias sur les missions confiées à cet agent, notamment la gestion des Espaces Naturels Sensibles, le conseil refuse le renouvellement du CDD à temps complet, à 3 voix pour, 6 voix contre (P Chollier, M Dalbeigue, M Lajoie, JP Marcel x 2, P Psaila) et 3 Abstentions (JC Macagno, C Antoine, M Le Texier), vu les contraintes financières de la commune pour l'année 2017. Le conseil considère que l'arrêt du Contrat de Développement Rhône-Alpes en 2016 permettra de libérer du temps au responsable du service culturel.

Toutefois, la gestion des ENS suppose une connaissance des dossiers, une technicité qu'a acquise Mle Béolet lors de ces 3 dernières années. Le conseil propose un CDD d'un an à mi-temps payé au SMIC plus 10%, à 8 voix pour et 4 Abstentions (JP Marcel x2, C El Amine, JC Macagno).

Information sur les demandes de promotion interne : Suite à la réunion de commission du personnel du 29 septembre, M. le Maire rappelle que l'un de nos agents techniques et la secrétaire générale poseront une nouvelle fois un dossier de demande de promotion interne auprès de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère, pour l'année 2017. Il précise qu'ils peuvent y prétendre depuis plusieurs années et qu'ils remplissent entièrement les conditions d'accès à ces postes. Le Maire donnera donc un avis favorable à ces deux dossiers, afin d'offrir également de nouvelles perspectives de carrière à ces agents qui arrivent au sommet de leurs grades actuels.

Information sur le poste d'accueil du secrétariat : Compte tenu de l'arrêt maladie de l'agent d'accueil au secrétariat de mairie depuis le 23 mai 2016, deux personnes ont assuré sa mission du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2016. Il s'est avéré que le temps de travail du contrat (22h) et la technicité demandée ont été des freins à l'embauche de ces personnes pour la durée restante de l'arrêt maladie, qui sera suivie d'un arrêt maternité. Un nouveau recrutement a été organisé en septembre, et une nouvelle personne a été recrutée. Le nouveau CAE a été signé pour 6 mois, soit jusqu'au 31 mars 2017.

Avenir du poste de coordinatrice périscolaire : Le contrat CAE de la coordinatrice périscolaire se terminera le 15 février 2017. Après avis de la commission du personnel, le Maire propose de terminer l'année scolaire sous cette forme de contrat, pour envisager ensuite la mise en place d'une embauche sous la forme d'un CDD, en fonction des évolutions et des objectifs qui seront fixés par le gouvernement en matière d'accompagnement périscolaire.

Reconduction du régime indemnitaire : Le maire présente la simulation de l'enveloppe indemnitaire pour l'année 2017. La commission du personnel, réunie le 29 septembre 2016, propose le maintien du régime indemnitaire voté en 2016, avec une part fixe mensuelle, et une part variable à hauteur de 20%, à percevoir en juin de chaque année, selon les critères et les objectifs définis au cours des entretiens individuels annuels. Le conseil accepte à l'unanimité de reconduire pour l'année 2017 le principe du versement d'un régime indemnitaire au personnel communal.

### **2 - CCIC**

Convention de mise à disposition de la salle des fêtes : La Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (CCIC) organise une fois par semaine un accueil « Bébébus », dans la salle des fêtes. Cela engendre un entretien répété de cette salle les vendredis matins et soirs. Dans ces conditions, le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer une convention avec la CCIC pour remboursement des frais.

### **3- Environnement**

Approbation du plan d'actions 2016/2017 des ENS : M. Lajoie présente le plan d'actions mis en place en 2016 concernant la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Afin de continuer à bénéficier de l'accompagnement technique et financier du Département sur ces ENS, il est nécessaire de valider le programme des travaux. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le devis détaillé pour mise en œuvre du plan de gestion du « site de Larina » pour l'année 2016, d'un montant de 19 162,50 €, et approuve à 11 voix pour, et 1 abstention (R Fontaine-Tranchant) l'estimation pour l'année 2017, d'un montant de 36 877,50 €.

#### **4- Finances**

Convention avec le SIEPC pour règlement de la participation communale aux travaux de la rue des Grands Peupliers : Pour faire face au financement ( part communale qui se monte à 230 026.41 €) des travaux réalisés par le Syndicat des Eaux du Plateau de Crémieu (SIEPC) en matière d'assainissement « rue des Grands peupliers », le maire propose au conseil de mettre en place une convention entre la commune et le SIEPC, présentant un échancier bi mensuel, sur l'année 2017, avec une première échéance de 20 000 € en février. Il sera possible d'effectuer un remboursement anticipé, dès que la vente d'un des biens communaux sera réalisée. Ce montage financier permettra d'assurer le versement de 100 000 € entre février et octobre, auquel s'ajouterait la vente d'un bien, avec pour objectif de solder les opérations sur l'année 2017. La participation du SIEPC aux travaux de création du réseau d'eau Montée de la Cure, soit 66 000 € sera réclamée, dès que le remboursement de la somme de 164 026.41 € sera atteint.

#### **5- Travaux**

Signalétique des édifices publics et des commerces : La CCIC, maître d'ouvrage de la signalétique intercommunale qui sera mise en place très bientôt, nous fait part du coût restant à charge de la commune soit 1 619,65 € HT (pour les bâtiments publics).

#### **6- Urbanisme**

Recours sur le permis de construire DETRIEUX : après présentation d'un nouveau dossier, et suite à l'avis de la commission d'urbanisme, le conseil donne un avis favorable à l'unanimité pour cette nouvelle demande de permis de construire.

Nomination d'un bureau d'étude pour modification du PLU : La nécessité de rendre compatibles le PLU et l'AVAP, de prendre en compte les risques naturels et l'assainissement, et d'adapter le PLU aux évolutions législatives réglementaires nous impose de modifier le PLU et de nous faire aider par un cabinet d'étude. Pour ce faire, un groupement de commandes entre la Balme les Grottes et Hières-sur-Amby, a été réalisé. Après analyse, l'offre du cabinet Emmanuel Roger, d'un montant de 14 375 € HT est conforme aux attentes des communes, et est acceptée à l'unanimité.

Nomination d'un bureau d'étude pour réalisation d'une carte des aléas : Afin de prendre en compte les risques naturels et l'assainissement, une carte des aléas doit être réalisée . Un groupement de commande d'un prestataire entre la Balme les Grottes et Hières-sur-Amby a été réalisé. Après analyse, l'offre du cabinet Alp Géorisques est conforme aux attentes des communes, et est acceptée à l'unanimité pour un montant de 6 860 € HT.

Point sur l'aménagement du terrain du Pellan : une réunion sur le financement du projet est planifiée le 9 novembre prochain.

#### **7- Questions diverses**

Information sur l'avenir du syndicat du collègue Lamartine : Le Préfet de l'Isère a décidé de maintenir la suppression du Syndicat. D'autres alternatives ont été étudiées dont la possibilité d'entente intercommunale, qui a été refusée par l'ensemble des municipalités concernées, car le processus est trop lourd en termes de gestion. L'assemblée des maires retient parmi les solutions qui s'offrent aux communes : le Maintien du syndicat, son transfert à la CCIC, ou le transfert au Conseil Départemental. Les communes veulent conserver le foncier, maintenir la présence d'un gardien, donner la priorité à l'enseignement de l'EPS, et aux associations sportives qui doivent continuer à occuper le gymnase hors temps scolaires et le week-end. Ni la CCIC, ni le Département, ne peuvent prendre cela en charge à la vue du cahier des charges. De ce fait, il est demandé au Préfet revenir sur sa décision de suppression du Syndicat, ou de transférer la gestion du gymnase à la CCIC sans transfert de charges (les 12 communes resteraient propriétaires du foncier).

Vente d'un bien communal : Le maire indique au conseil qu'il a reçu une offre d'achat pour la grange située à l'entrée du Val d'Amby à hauteur de 70 000 € (- 4 900 € de frais d'agence) avec un détachement de 600 m<sup>2</sup> de terrain ; Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette vente.

Réduction du nombre d'adjoints : M. Le Sous-Préfet a validé la démission de Mme Albizzi de son poste d'adjointe et de conseillère. Le conseil est donc amené à délibérer sur le nombre d'adjoints à maintenir. Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de passer à 3 postes d'adjoints. Vote à l'unanimité.

Fin de la réunion à 22h30

Prochaine réunion jeudi 17 novembre à 20h00